



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 3 août 2021

---

**Présents** : François LORENZI, Henri MAUCHAMP, Jonathan ENOC, Vincent GONNET, Anne ORGELOT, Alain NICOLAS et Ingrid PERNET

**Absents excusés** : Emmanuelle BOULEHLAIS et Kévin POISELET

**Absents excusés avec pouvoir** : Antonio REIS (procuration à Henri MAUCHAMP), Virginie GALLAND (procuration à Anne ORGELOT)

En raison de la crise sanitaire, le conseil municipal se déroule à la salle des fêtes (pour préserver le respect des règles barrières) et à huis clos

**Secrétaire de Séance** : Vincent GONNET

La règle de quorum étant respectée, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Approbation du conseil municipal du 5 juillet 2021** : un paragraphe concernant les dernières élections s'y trouve par erreur. Il est retiré du compte rendu puis celui-ci est adopté à l'unanimité

- **PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 : DURÉE DES AMORTISSEMENTS**

Lors de la séance du 5 juillet, le conseil municipal avait voté le passage à la nomenclature comptable M 57 à partir du 1er janvier 2022. A ce moment là, le centre des finances publiques de Seurre nous avait fait savoir qu'avec la nomenclature M57, les amortissements seraient obligatoires (ils ne le sont pas avec la nomenclature M14 actuelle). Cette semaine, la trésorerie nous informe que les amortissements ne sont obligatoires que pour les communes de plus de 3 500 habitants. Cette question n'est donc plus à l'ordre du jour.

- **MARCHÉ DE RECONSTRUCTION DU HANGAR COMMUNAL : analyse des plis reçus et attribution des lots**

Le maire explique aux élus que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 juillet dernier pour ouvrir les plis des candidatures reçues après l'avis d'appel d'offres à la concurrence pour les travaux de reconstruction du hangar.

Monsieur HOUBERDON, le maître d'œuvre des travaux présente donc son rapport d'analyse des offres puis redonne la parole à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de suivre l'avis du Maître d'œuvre, Monsieur HOUBERDON pour les 6 lots et de retenir les offres des entreprises suivantes proposées en fonction des critères qualité technique (30%), référence sur travaux similaires et proximité (40 %), critère prix (30 %).

Monsieur GONNET fait part de sa surprise quant au fait qu'il faille creuser un puits pour le lot 6 : Plomberie.

Monsieur le Maire l'informe que l'idée à été émise lors d'une réunion de la commission de travaux.

Le conseil municipal, sur proposition du maire et après délibération, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder à l'attribution des lots de la manière suivante :

Lot n° 1 : Maçonnerie - Démolitions - Ravalements : Entreprise SAS THOMASSIN domiciliée à Pouilly-sur-Saône – 21250 pour un montant de 84 652.48 € HT

Lot n° 2 : Charpente - Planchers : Entreprise SAS DUMONT domiciliée à Chevigny-Saint-Sauveur – 21800 pour un montant de 23 745.23 € HT

Lot n° 3 : Couverture - Zinguerie : Entreprise SAS DUMONT domiciliée à Chevigny-Saint-Sauveur – 21800 pour un montant de 18 042.72 € HT

Lot n° 4 : Menuiseries intérieures et extérieures : Société Nouvelle Prestibat domiciliée à Fontaine-lès-Dijon – 21121 pour un montant de 17 250.50 € HT

Lot n° 5 : Electricité : Entreprise Lapierre domiciliée à Fauverney – 21110 pour un montant de 9 298.51 € HT

Lot n° 6 : Plomberie : pas de réponse à la consultation

- DECIDE de déclarer le lot infructueux pour le lot n° 6 et procédera à une simple consultation d'entreprise vus le devis estimatif très faible de ce lot établi par le maître d'œuvre

Le planning des travaux sera fixé au départ du lot n° 1.

#### AFFAIRES DIVERSES :

- Le stationnement de la voiture de M. Bonjour gêne le passage des piétons
- Les forains propriétaires de l'Auto skooter" ont cessé leur activité ce qui réduit considérablement le nombre de forain présent pour la fête patronale de la "Saint-Léger".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

A Pagny-la-Ville, le 5 août 2021  
Le Maire, Henri MAUCHAMP.